



SAS COUYBES - AGENT CITROEN

REPARATEUR AGREE

18, place du Foirail 46 160 46160 CAJARC France

tel : 05.65.40.66.48 / FAX : 05.65.40.63.37

RCS: Cahors B 384 365 409

SIRET : 38436540900026 / APE : 4520A

TVA : FR09384365409 / Sas Capital de : 40000,00€

IBAN FR03 2004 1010 1602 3192 1E03 762 // BIC

PSSTFRPPTOU

. ART QUERCUS

LE VERDIER

46160 CAJARC (FRANCE)

DOCUMENT	DATE DE DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. COE	DATE DE REGLEMENT
Facture	31/07/2025	1 000 674	ART QUERCUS		31/07/2025
32/25/100689	1 175 493				
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VIN/VO			

MARQUE	N° VIN	DATE 1ère MISE EN CIRCULATION	OPS	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
				Facturable Magasin	
MODELE	N° IMMATRICULATION	RM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	MONTANT HT	CT
PIECES				
GO GASOIL	1,00	349,91	349,91	1
Sous-total PIECES			349,91	

A Réception

31/07/2025 419,89 €

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n°80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

349,91

69,98

Total TTC brut 419,89 €

NET À PAYER

419,89 €

C	1 000 674	1	349,91	20,00	69,98
F	32/25/100689				
D	31/07/2025				
M	419,89 €				
R	A Réception				
E	31/07/2025				
PAPILLON À JOINDRE À VOTRE RÈGLEMENT					

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de paiement du Constructeur. Toutes nos ventes, financements, réparations et prestations de services sont payables, à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes dues et non payées à terme date au taux maximum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'échéance des sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant maximum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de vente non soumise à l'article L. 441-6 du Code de Commerce, toutes sommes dues, pénalités, dont dépend notre chiffre d'affaires, et le client est tenu de payer, le jour de la prestation commerciale se fera selon les règles du droit commun. Nos ventes sont soumises aux conditions générales de réparation.

avis clients

